



**QRU 41 - Quelle est la principale difficulté de la prise de décision en médecine et en santé publique ?**

- A) L'incertitude sur les faits observés.
- B) L'absence de modèles de décision.
- C) La non-fiabilité des analyses statistiques
- D) L'inaccessibilité totale des bases de données médicales et médico- économiques.
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

**QRU 42 : Quel est le principal objectif d'un système d'information hospitalier (SIH) ?**

- A) Améliorer la communication entre les établissements de santé
- B) Garantir le meilleur financement des soins
- C) Permettre la surveillance des patients à domicile
- D) Faciliter le partage des données et la continuité des soins des patients hospitalisés
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

**QRU 43 : Un hôpital a récemment été victime d'une cyberattaque par rançongiciel (ransomware), paralysant son système d'information et rendant inaccessibles les dossiers patients. L'attaque semble avoir été facilitée par l'exploitation de mots de passe faibles et une absence de mise à jour des systèmes. Quelle est la meilleure mesure préventive pour éviter ce type d'incident à l'avenir ?**

- A) Sensibiliser les employés aux bonnes pratiques de cybersécurité et renforcer les politiques de mots de passe
- B) Déconnecter l'hôpital d'internet pour éviter toute intrusion extérieure
- C) Conserver des copies physiques des dossiers patients en cas d'attaque informatique
- D) Restreindre l'accès aux données en limitant leur partage entre services hospitaliers
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

**QRU 44 : Un patient vivant dans une zone rurale consulte son médecin traitant via une plateforme de télémedecine. Il se demande si cette consultation à distance est équivalente à une consultation en présentiel sur le plan légal et médical. Quelle est la proposition la plus juste concernant l'acte de télémedecine ?**

- A) La télémedecine est une consultation de moindre valeur et ne peut être utilisée que pour des conseils simples
- B) Un médecin pratiquant la télémedecine n'a pas les mêmes obligations légales qu'en consultation physique
- C) La consultation à distance est considérée comme un acte médical à part entière et doit respecter les mêmes exigences déontologiques que la consultation en présentiel
- D) La télémedecine ne peut être pratiquée que par des médecins généralistes
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

**QRU 45 : Un patient souhaite accéder à son dossier médical détenu par un hôpital. Après avoir fait une demande officielle, il découvre que certaines informations sont inexactes et souhaite les corriger. Selon le cadre légal en vigueur en France, quelle est la meilleure réponse que l'hôpital doit apporter ?**

- A) Refuser la correction au motif que les dossiers médicaux sont des documents inviolables
- B) Accorder un accès partiel aux données pour éviter les risques de modifications injustifiées
- C) Autoriser la correction uniquement si le patient engage une procédure judiciaire
- D) Accepter la demande de correction et mettre à jour les informations après vérification
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

**QRU 46 : Quelle est la condition essentielle parmi les suivantes pour garantir une interopérabilité efficace entre systèmes d'information ?**

- A) Utiliser uniquement des logiciels propriétaires
- B) Centraliser toutes les données sur un serveur unique
- C) Adopter des normes et des standards d'échange ouverts
- D) Réduire le nombre de bases de données utilisées dans les établissements
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

**QRU 47 : Quel est l'avantage principal d'un entrepôt de données en santé au sein d'un hôpital ?**

- A) Réduire les coûts de traitement administratif et financier des dossiers patients
- B) Supprimer la nécessité de recueillir des données en temps réel
- C) Faciliter l'analyse de données massives pour améliorer les soins
- D) Permettre aux patients d'accéder directement à leurs résultats médicaux
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

**QRU 48 : Un hôpital décide d'adopter un système d'intelligence artificielle (IA) pour l'aide au diagnostic des pathologies pulmonaires. Après plusieurs mois d'utilisation, il est constaté que l'IA est très performante sur certains types de patients mais moins fiable sur d'autres, notamment ceux issus de minorités sous-représentées dans la base d'entraînement. Quel est le principal problème rencontré ?**

- A) Un biais lié à un échantillonnage non représentatif des populations dans les données d'apprentissage
- B) Une erreur de classification due à la mauvaise qualité des images médicales fournies à l'IA
- C) Un manque d'interprétabilité du modèle, rendant difficile l'analyse des décisions de l'IA
- D) Une insuffisance de puissance de calcul limitant les capacités du modèle d'IA
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

**QRU 49 : Concernant les systèmes experts en médecine, quelle est la proposition exacte parmi les suivantes ?**

- A) Ils utilisent des règles basées exclusivement sur les faits observés
- B) Ils reposent sur des modèles mathématiques construits à partir des données d'une population ou d'un individu
- C) Ils mettent en œuvre différentes méthodes statistiques comme l'analyse discriminante
- D) Ils sont aussi appelés « réseaux de neurones formels »
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

**QRU 50 : Quelle est la principale cause des fuites de données en cybersécurité ?**

- A) Défaillance des protocoles de chiffrement
- B) Panne matérielle
- C) Intrusion par phishing
- D) Erreurs humaines volontaires ou involontaires
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

**QRU 51 : Quelle est la finalité principale de toutes les réglementations sur les données de santé ?**

- A) Assurer l'interopérabilité des informations médicales
- B) Assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données
- C) Interdire l'utilisation des données de santé à des fins de recherche
- D) Rendre obligatoire le stockage des données sur serveurs locaux
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

**QRU 52 : Quelle est la principale difficulté de l'informatisation du dossier patient ?**

- A) L'absence de standards internationaux concernant les terminologies
- B) La résistance de tous les professionnels de santé et de tous les patients à son adoption
- C) La complexité de la structuration des données médicales
- D) L'absence d'interopérabilité entre les systèmes informatiques utilisés
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

**QRU 53 : Quelle est la principale vulnérabilité des objets connectés en santé ?**

- A) Leur coût de fabrication trop élevé pour être généralisé à tous les patients
- B) Leur capacité illimitée de stockage des données
- C) Les difficultés de protection contre le piratage
- D) L'absence de validation scientifique de leurs mesures
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

**QRU 54 : Quel est l'intérêt principal de l'utilisation de terminologie médicale standardisée dans l'informatisation du dossier patient ?**

- A) Assurer une communication homogène entre les professions de santé standardisant les données médicales
- B) Réduire les coûts informatiques en limitant le volume de données stockées
- C) Permettre au patient de modifier directement leur diagnostic dans leur dossier médical
- D) Supprimer le besoin de traduction des dossiers médicaux pour les patients étrangers
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

**QRU 55 : Quel est le principal défi lié à l'utilisation des données dans les entrepôts de données en santé ?**

- A) La nécessité d'une validation manuelle de chaque donnée avant son intégration dans l'entrepôt
- B) L'interdiction légale de croiser des données provenant de différentes sources
- C) L'hétérogénéité des formats de données provenant de multiples sources
- D) L'impossibilité de stocker un volume aussi important de données sur des serveurs sécurisés
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses